MS 196

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

de classement de l'ensemble extérieur du bâtiment cadastral no 1144, sis rue Calvin 9, sur la parcelle 4 863, fle 25, de Genève - Cité

du 6 décembre 1972

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la communication de la Commission des monuments et des sites, du 23 octobre 1972, proposant le classement, au titre de demeure esthétique et historique, de l'ensemble extérieur du bâtiment cadastral no 1 144, sis rue Calvin 9, sur la parcelle 4 863, fle 25, de Genève - Cité ;

vu le dossier de proposition dont il résulte, en substance, que ce bâtiment, récemment restauré, a sa place parmi les constructions locales du 18ème siècle et que, selon les auteurs de la "Maison bourgeoise dans le canton de Genève", cette maison " ... est probablement le premier hôtel construit à Genève, entre cour et jardin, selon le type mis à la mode en France dès l'époque de Louis XIV" ;

attendu que Mme Reyne - Idelette de Planta et M. Florent Westphal, actuels copropriétaires de l'immeuble, agissant par la personne de leur représentant , M. Christophe de Planta , ont déclaré consentir à ce classement par actes des 4 et 29 juin 1971 ;

vu, en droit, la loi sur la conservation des monuments et la protection des sites, du 19 juin 1920, art. 3 et 4,

ARRETE :

L'ensemble extérieur du bâtiment cadastral no 1 144, sis rue Calvin 9, sur la parcelle 4 863, fle 25, de Genève - Cité, est déclaré monument classé.

CONSEIL D'ÉTAT RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme
La chancellerie d'Etat :

Communiqué à :

Travaux 4 ex.
Finances 1 ex.
Intérieur 1 ex.
Sautier 2 ex.
Intéressés (10.71) 2 ex.

lan d'ensemble 5/ Echelle 1:2500
Reproduction Interdite

MS 196



2 JUIL 1975